

Nouveau site/nouvel hôte

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de demande : 2005-3787
Catégorie : B, sous-catégorie 3.12 (Nouveau site/nouvel hôte)
Produit : Herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2
N° d'homologation : 27487
Matière active (m.a.) : Glyphosate
N° de document de l'ARLA : 1489327

Contexte

L'herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2 (Roundup WeatherMax^{MC} With Transorb[®] 2 Technology Liquid Herbicide) est homologué depuis le 17 octobre 2003. Le profil d'emploi homologué du produit comprend l'application de post-levée sur les cultures de maïs tolérant au glyphosate pour lutter contre diverses mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2 en vue de limiter l'utilisation du produit aux cultures de maïs tolérant au glyphosate aux variétés de maïs « Roundup Ready[®] Corn 2 ».

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

La modification de l'étiquette de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2 pour remplacer la mention « variétés de maïs tolérant au glyphosate » par « variétés de maïs Roundup Ready[®] Corn 2 » correspond à une restriction au profil d'emploi plutôt qu'à une extension du profil d'emploi. Par conséquent, une évaluation toxicologique ou une évaluation de l'exposition professionnelle ou occasionnelle ne sont pas requises. Les résidus de glyphosate ne devraient pas dépasser la limite maximale de résidus (LMR) actuelle établie pour le maïs. On ne prévoit donc aucun accroissement de l'exposition alimentaire.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise car la modification proposée à l'homologation visant à remplacer la mention « variétés de maïs tolérant au glyphosate » par « variétés de maïs Roundup Ready[®] Corn 2 » ne concerne que la restriction au profil d'emploi. Aucune autre modification au profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier des traitements, n'a été proposée.

Évaluation de la valeur

Aucune donnée sur la valeur n'a été présentée avec la présente demande.

Les variétés de maïs « Roundup Ready[®] Corn 2 » renferment un gène différent conférant la tolérance au glyphosate par comparaison aux gènes des variétés « Roundup Ready[®] », que le titulaire a abandonnées. Le titulaire se préoccupe du fait que les variétés de maïs tolérant au glyphosate qui renferment le même gène que les variétés « Roundup Ready[®] » pourraient être caractérisées par un degré de tolérance trop faible à une dose d'application élevée (1 800 g m.a./ha) de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2. Bien que la tolérance des variétés de maïs « Roundup Ready[®] Corn 2 » au glyphosate, à une dose d'application élevée, ait déjà été confirmée (n^o de demande d'homologation 2003-1549), le titulaire précise que ce n'est pas le cas pour les variétés de maïs « Roundup Ready[®] » car ces dernières n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de la tolérance aux applications de glyphosate à une dose d'application deux fois plus élevée que la dose maximale pour simuler un chevauchement des applications et établir un facteur d'innocuité du produit pour les cultures.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMax^{MC} avec la technologie Transorb[®] 2 en vue de limiter l'utilisation du produit sur le maïs tolérant au glyphosate aux variétés de maïs « Roundup Ready[®] Corn 2 ».

Références

Valeur

PMRA No. 594655. PMRA Review of Non-Safety Adverse Effects for Application No. 2003-1549. DACO 10.3.2. 8 p.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.